



Communiqué de presse

B2Gold continue ses opérations à la mine de Fekola malgré le mouvement de grève des Travailleurs ; La mise en œuvre du protocole d'accord avec l'État du Mali se poursuit

Vancouver, C.-B., le 2 décembre 2024 – B2Gold Corp. (TSX : BTO, NYSE AMERICAN : BTG, NSX : B2G) (« B2Gold » ou la « Société ») annonce qu'elle suit de près une grève qui a débuté le 29 novembre 2024, par certains employés de sa filiale Fekola au Mali. Conformément à l'avis donné à la Société par le syndicat des travailleurs de Fekola, la grève a débuté le 29 novembre 2024 pour une durée de sept (7) jours se terminant le 5 décembre 2024. L'usine de Fekola continue d'être opérée à plein régime pendant cette période et la Société s'attend toujours à être située dans la limite inférieure de ses prévisions de production annuelle pour la mine de Fekola, soit entre 420 000 et 450 000 onces d'or en 2024.

La santé et la sécurité des employés de B2Gold demeurent la priorité absolue de la Société. Pendant la période de grève de sept jours, la Société continue d'exploiter les infrastructures essentielles et l'usine à un rythme réduit, maintenant ainsi le programme de production d'or prévu de la période. Il est important de noter qu'en vertu de la législation malienne, les employés sont autorisés à fournir un service minimum et que la participation aux grèves n'est pas obligatoire pour les employés qui décident de continuer à travailler.

La Société estime que la grève est principalement une réponse à l'action menée par B2Gold contre un petit nombre d'employés de Fekola qui se sont précédemment livrés à des activités illégales préjudiciables à la productivité de la mine de Fekola, y compris des actions de « ralentissement » des employés du département de la production et un sit-in illégal au bureau de la direction de Fekola en août 2024. Au cours de cette période, B2Gold a exhorté tous les employés de Fekola à éviter de s'impliquer dans ces activités illégales et, conformément à la loi malienne, aux accords syndicaux actuels de Fekola et au code de conduite des employés de B2Gold, a entamé le processus disciplinaire pour les employés qui ont choisi de s'engager dans ces activités illégales.

B2Gold reste prête et disposée à participer aux réunions avec le syndicat des travailleurs de Fekola pour parvenir à une résolution, et continuera à adhérer aux procédures légales, en respectant les droits de tous ses employés, en invitant le syndicat à s'engager dans un dialogue constructif et en fournissant aux autorités toutes les informations demandées. Fekola dispose de procédures bien documentées et reconnues pour traiter toute forme de grief, ainsi que de plateformes d'engagement établies avec les représentants syndicaux, pour aborder les questions concernant les employés de B2Gold. B2Gold s'engage à respecter les normes les plus élevées d'intégrité et de transparence et continuera à se concentrer sur une exploitation minière sûre et durable à Fekola, qui apporte de grands avantages à la main-d'œuvre, aux communautés environnantes et à l'État du Mali.

La Société fait en outre des progrès considérables avec l'État du Mali sur leurs livrables respectifs et la mise en œuvre des mesures nécessaires au protocole d'accord signé en septembre 2024, y compris la délivrance des permis nécessaires pour commencer l'exploitation minière de *Fekola Regional* (située à 25 kilomètres au nord de la mine de Fekola). Dès la délivrance du permis d'exploitation minière de *Fekola Regional*, les opérations minières débuteront début 2025 avec une production d'or initiale potentiellement prévue de générer environ 80 000 à 100 000 onces d'or supplémentaire sur une base annuelle à partir des sources de la mine de *Fekola Regional* grâce au transport par camion de la carrière à ciel ouvert jusqu'à l'usine de Fekola. B2Gold continue d'entretenir de solides relations de travail avec le gouvernement malien.

À propos de B2Gold

B2Gold est un producteur d'or international à faible coût dont le siège social est situé à *Vancouver*, au Canada. Fondée en 2007, B2Gold exploite actuellement des mines d'or au Mali, en Namibie et aux Philippines, le projet *Goose*, en construction dans le nord du *Canada* et de nombreux projets de développement et d'exploration dans divers pays, dont le Mali, la Colombie et la Finlande. B2Gold prévoit une production d'or totale consolidée comprise entre 800.000 et 870.000 onces en 2024.

AU NOM DE B2GOLD CORP.

« Clive T. Johnson »

Président et chef de la direction

Pour plus d'informations sur B2Gold, veuillez visiter le site Web de la société à l'adresse www.b2gold.com ou contactez :

Michael McDonald
VP, Relations avec les investisseurs et
Développement de l'entreprise
+1 604-681-8371
investisseur@b2gold.com

Cherry DeGeer
Directeur, Communications d'entreprise
+1 604-681-8371
investisseur@b2gold.com

Source: B2Gold Corp.

La Bourse de Toronto et NYSE American LLC sont neutres pour ce qui concerne l'information contenue dans ce communiqué de presse. Les résultats et les prévisions de production présentés dans ce communiqué de presse reflètent la production globale des mines exploitées par B2Gold à 100 %. Veuillez consulter notre brochure annuelle datée du 14 mars 2024 pour une explication de notre participation dans les mines exploitées par B2Gold.

Ce communiqué de presse contient certaines « informations et déclarations prospectives » (collectivement « les déclarations prospectives ») au sens de la législation canadienne et américaine applicable en matière de valeurs mobilières, y compris : les projections, perspectives, orientations, prévisions, estimations et d'autres déclarations concernant les performances financières et opérationnelles futures ou prévues, la production et les ventes d'or, les revenus et les liquidités, les coûts d'investissement (durables et non durables) et les coûts de production, y compris les coûts d'opération prévus, le PRG, et les budgets sur une base consolidée et par mine ; la durée de vie future ou prévue de la mine, les prévisions de prix des métaux, les teneurs ou les sources de minerai, les taux de récupération de l'or, les ratios de décapage, la capacité, le traitement du minerai ; des déclarations concernant les activités prévues d'exploration, de forage, de développement, de construction, d'obtention de permis et d'autres activités ou réalisations de B2Gold ; et des déclarations concernant la durée de vie de la mine, y compris, mais sans s'y limiter : la stabilisation d'une position favorable à la poursuite de fortes performances opérationnelle et

financière en 2024 ; la production d'or, les coûts d'opération et le PRG prévus sur une base consolidée et par mine en 2024 ; une production d'or consolidée totale comprise entre 800 000 et 870 000 onces (y compris 20 000 onces attribuables à Calibre) en 2024 ; le transport par camion de matériel saprolitique sélectif à plus haute teneur de Fekola Regional vers l'usine de Fekola avec le potentiel de générer environ 80 000 à 100 000 onces d'or supplémentaires par an depuis les sources de Fekola Regional ; et l'obtention du permis d'exploitation pour Fekola Regional et le début de la production de Fekola Regional prévu pour début 2025. Toutes les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui traitent d'événements ou d'évolutions que nous prévoyons dans le futur sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits établis et sont généralement, mais pas toujours, identifiées par des expressions telles qu' « attente », « planification », « anticipation », « projection », « ciblage », « potentialité », « programmation », « prévision », « budgétisation », « estimation », « avoir l'intention de » ou « croire que » et des expressions similaires ou leurs connotations négatives, que des événements ou des conditions « se produiront », « se produiraient », « se pourraient », « pourront », « devraient » ou « devront » se produire. Toutes ces déclarations prospectives sont basées sur les opinions et les estimations de la direction à la date à laquelle elles sont faites.

Ces déclarations prospectives sont basées sur les opinions et les estimations de la direction à la date à laquelle elles ont été faites.

Les énoncés prospectifs impliquent nécessairement des hypothèses, des risques et des incertitudes, dont certains échappent au contrôle de B2Gold, y compris les risques associés ou liés à : l'instabilité des prix des métaux et des actions ordinaires de B2Gold ; les changements dans les lois fiscales ; les dangers inhérents aux activités d'exploration, de développement et d'opération minière ; l'incertitude des estimations de réserves et de ressources ; la non-réalisation des prévisions de production, de coûts ou autres ; la production réelle, les plans de développement et les coûts différant matériellement des estimations des études de faisabilité et autres études de B2Gold ; la capacité d'obtenir et de maintenir tous les permis, consentements ou autorisations nécessaires aux activités minières ; les réglementations ou dangers environnementaux et la conformité à des réglementations complexes associées aux activités minières ; les changements climatiques et leur réglementation ; la capacité à remplacer les réserves minérales et à identifier des opportunités d'acquisition ; les passifs inconnus des sociétés acquises par B2Gold ; la capacité à intégrer avec succès de nouvelles acquisitions ; les fluctuations des taux de change ; la disponibilité du financement ; les activités de financement et d'endettement, y compris les restrictions potentielles imposées aux opérations de B2Gold en conséquence et la capacité à générer des flux de trésorerie suffisants ; les opérations dans les pays étrangers et en développement et la conformité aux lois étrangères, y compris celles associées aux opérations au Mali, en Namibie, aux Philippines et en Colombie, y compris les risques liés aux modifications des lois étrangères et des politiques d'exigences de l'exploitation minière et de la propriété locale ou de la nationalisation des ressources en général ; l'éloignement des opérations et la disponibilité d'infrastructures adéquates ; les fluctuations des prix et la disponibilité de l'énergie et d'autres intrants nécessaires aux opérations minières ; les pénuries ou les augmentations de coûts des équipements, des fournitures et de la main-d'œuvre nécessaires ; les risques réglementaires, politiques et nationaux, y compris l'instabilité locale ou les actes de terrorisme et leurs effets ; la dépendance à l'égard des entrepreneurs, des tiers et des partenaires de coentreprise ; l'absence d'autorité décisionnelle unique pour ce qui concerne Filminera Resources Corporation, propriétaire du projet Masbate ; les défis concernant les droits de propriété ou de surface ; la dépendance à l'égard du personnel clé et la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié ; le risque de perte non assurable ou non assurée ; les conditions climatiques et météorologiques défavorables ; le risque de litige ; la concurrence avec d'autres sociétés minières ; le soutien de la communauté aux opérations de B2Gold, y compris les risques liés aux grèves et aux arrêts intermittents des opérations ; les conflits avec les mineurs à petite échelle ; les défaillances des systèmes d'information ou les menaces à la sécurité de l'information ; la capacité à maintenir des contrôles internes adéquats sur les rapports financiers comme l'exige la loi, y compris la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley ; la conformité aux lois anti-corruption, aux sanctions ou autres mesures similaires ; les médias sociaux et la réputation de B2Gold ; les risques de l'exploitation minière ainsi que d'autres facteurs identifiés et décrits plus en détail sous la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente brochure annuelle de B2Gold, du rapport annuel (formulaire 40-F) de B2Gold et des autres documents déposés par B2Gold auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et de la Commission Américaine des Sécurités et Echange (la « SEC »), qui peuvent être consultés respectivement aux adresses de courriel : www.sedar.com et www.sec.gov, (les « Sites Internet »). La liste des facteurs susceptibles d'affecter les déclarations prospectives de B2Gold n'est pas exhaustive. Les déclarations prospectives de B2Gold sont basées sur des hypothèses et des facteurs applicables que la direction considère raisonnables à la date des présentes, sur la base des informations dont elle dispose à ce moment-là. Ces hypothèses et facteurs comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses et facteurs liés à la capacité de B2Gold à poursuivre ses activités actuelles et futures, y compris les activités de développement et d'exploration ; le calendrier, l'étendue, la durée et la viabilité économique de telles opérations y compris les ressources minérales ou les réserves identifiées ; l'exactitude et la fiabilité des estimations, projections, prévisions, études et évaluations ; la capacité de B2Gold à atteindre ou réaliser les estimations, projections et prévisions ; la disponibilité et le coût des intrants ; le prix et le marché des produits, y compris l'or ; les taux de change ; les niveaux d'imposition ; l'obtention en temps voulu des approbations ou permis nécessaires ; la capacité à faire face aux obligations actuelles et futures ; la capacité à obtenir un financement en temps voulu et à des conditions raisonnables lorsque cela est nécessaire ; les conditions sociales, économiques et politiques actuelles et futures ; et d'autres hypothèses et facteurs généralement associés à l'industrie minière.

Les déclarations prospectives de B2Gold sont basées sur les opinions et les prévisions de la direction et reflètent leurs attentes actuelles concernant les événements futurs et la performance opérationnelle et ne sont valables qu'à la date du présent document. B2Gold n'assume aucune obligation de mettre à jour les déclarations prévisionnelles, à l'exception de ce qui est requis par la loi applicable, si les circonstances ou les croyances, attentes ou opinions de la direction venaient à changer. Il n'y a aucune garantie que les déclarations prévisionnelles se révèlent exactes, et les résultats, performances ou réalisations réels pourraient différer matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée que les événements anticipés par les déclarations prospectives se produiront, ou si l'un d'entre eux se produit, quels avantages ou responsabilités B2Gold en tirera. Pour les raisons exposées ci-dessus, il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives.